



TRANSPORTS SCOLAIRES NOUVELLE-AQUITAINE

Transports scolaires 2019-2020

15 AVRIL 2019

INSCRIPTIONS AUX TRANSPORTS SCOLAIRES Année 2019/2020

Afin de simplifier les démarches administratives des familles, l'inscription au transport scolaire se fait par Internet.

La demande de carte de transport scolaire se fait en ligne, et, une fois validée par l'établissement et le Conseil Départemental, la carte de transport est imprimée par le Collège et remise à l'élève.

Les transports scolaires sont gratuits, sur le département des Landes, pour les élèves qui relèvent du secteur scolaire.

Plusieurs lignes assurent le ramassage des élèves qui viennent au collège Lucie AUBRAC au départ des communes suivantes :

- CASTETS
- LIT ET MIXE
- LEON
- VIELLE ST GIRONS
- SAINT MICHEL ESCALUS
- UZA
- LEVIGNACO

Pour les autres communes, se renseigner auprès du Conseil départemental, Service Transports Scolaires.

Pour s'inscrire en ligne :

www.collegedelinxe.fr, Rubrique «liens institutionnels», puis « Transports scolaires »
ou <http://www.transports.nouvelle-aquitaine.fr>

* Si vous n'avez pas Internet, au moment de l'inscription au secrétariat, le signaler au collège Lucie Aubrac



Les transports scolaires dans les Landes

Le transport scolaire est un service public assuré
par la Région Nouvelle-Aquitaine depuis le 1er
septembre 2017.

PROCEDURE A SUIVRE POUR LES INSCRIPTIONS AUX TRANSPORTS SCOLAIRES :

❶ se connecter à l'adresse : transports.nouvelle-aquitaine.fr

❷ cliquer sur l'onglet



❸ cliquer sur le lien

40 | Landes

JE M'INSCRIS
POUR LA
PREMIÈRE FOIS
OU JE
RENOUVELLE
MON
INSCRIPTION →

❹ cliquer sur l'onglet

❺ laissez vous guider

La demande est transmise à l'établissement scolaire pour validation, puis au service Mobilité Transports du Conseil départemental qui examine l'éligibilité à la gratuité.

Dans le cas d'un transport gratuit, la carte est imprimée et remise par la vie scolaire de l'établissement.

Dans le cadre d'un transport payant, le représentant légal est averti par courrier postal lui laissant la possibilité de renoncer à sa demande ou d'accepter les conditions tarifaires, auquel cas la carte sera délivrée par courrier postal par le service Mobilité Transport du conseil départemental après réception du paiement.



Si le message d'erreur « compte inexistant » apparaît, il faut créer un nouveau compte.